



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 14533

Numéro SIREN : 435 045 158

Nom ou dénomination : RZ AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2017 sous le numéro de dépôt 88789

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 30-08-2017

N° DE DEPOT : 2017R088789

N° GESTION : 2004B14533

N° SIREN : 435045158

DENOMINATION : RZ AUDIT

ADRESSE : 17 R FERDINAND FABRE 75015 PARIS

DATE D'ACTE : 26-07-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de co-gérant

RZ AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros
Siège social : 17, rue Ferdinand Fabre
75015 PARIS
435 045 158 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 26 juillet,
A 18 heures

Les associés de la société RZ AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros, divisé en 300 parts de 26 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 17, rue Ferdinand Fabre 75015 PARIS, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 12 juillet 2017 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présentes :

- La société LYA PARTICIPATIONS, représentée par sa Présidente, Madame Elodie DOMEIZEL, titulaire de 15 parts sociales en pleine propriété,
- La société RZ AUDIT ET EXPERTISE, représentée par son Gérant, Monsieur Patrick ROOS, titulaire de 285 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par RZ AUDIT ET EXPERTISE, représentée par son Gérant, Monsieur Patrick ROOS, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Patrick ROOS et Monsieur Denis ZAGO, gérants non associés sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'une cogérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

RZ

GO

DZ

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en complément des actuels gérants, Monsieur Denis ZAGO et Monsieur Patrick ROOS, en qualité de cogérants pour une durée illimitée :

Madame Elodie DOMEIZEL,
Demeurant au 16 rue Ferdinand Fabre à Paris (75015),
Née le 27 septembre 1981 à Montpellier
De nationalité française,

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Elodie DOMEIZEL déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et le président de séance et les associés présents.

Patrick ROOS

Denis ZAGO

Pour la société LYA PARTICIPATIONS
Elodie DOMEIZEL

Pour la société RZ AUDIT ET EXPERTISE
Patrick ROOS